



CONDITIONS GÉNÉRALES DE FOURNITURE

Mod. 822PG01_1 rév.6 du 23/04/18

page 1 sur 2

PRIX

Les prix des matériaux sont définis à la date de la confirmation de la commande et restent modifiables seulement par MPI selon les formules de variabilité des prix en service.

MOULES ET ÉQUIPEMENTS

Les coûts soutenus pour la réalisation de moules et d'équipements nécessaires pour la réalisation/contrôle des aimants sont à la charge du Client. Les équipements sont et resteront de la propriété de MPI, même s'ils sont réalisés avec la contribution du Client.

PAIEMENTS

En cas de retard de paiement, nous nous réservons d'exiger le crédit dans les termes prévus dans le D.L.231/02 du 09/10/02 y compris le droit aux intérêts calculés sur la base de l'art.5 du susdit Texte.

LIVRAISON et TERMES

Les termes de livraison indiqués s'entendent départ-usine du siège de MPI. Les phases suivantes sont aux risques et périls du destinataire qui, en cas de dommages, devra définir la controverse uniquement avec le transporteur, avec dédommagement express de MPI.

Sauf accords écrits contraires ou expressément indiqués dans la confirmation de commande, aucune pénalité pour retard de livraison ne pourra être réclamée ni ne pourra être reconnue.

Les retards de livraison, quelque soit la raison, ne pourront pas être un motif d'annulation des commandes, sauf accords différents, sous forme écrite.

Des guerres, grèves, épidémies, inondations, retards ou interruptions des transports ou des douanes pour n'importe quelle catastrophe naturelle ou pour un fait de tiers, pénurie de matériaux, difficulté administrative et toute autre cause possible empêchant l'approvisionnement normal des marchandises, doivent être considérés comme des cas de force majeure qui, par conséquent, libéreront MPI de l'obligation de respecter les termes de livraison préétablis, sous réserve, aussi, de son droit de redéfinir toutes les conditions de la fourniture.

ANNULATION DE LA COMMANDE

En cas d'annulation de la commande, pour les matériaux en phase de préparation et/ou en transit par bateaux ou avions, MPI débitera les coûts soutenus jusqu'à cet instant, aussi bien pour le ravitaillement de la marchandise que pour les travaux exécutés, sous réserve du droit de rejeter la demande et d'envoyer également la marchandise commandée.

D'éventuelles variations des conditions, personnelles et économiques, du Commettant (décès et/ou éloignement de son représentant légal, accord préalable, liquidation des biens, insolvabilité, dissolution, difficulté et retard dans les paiements même envers des tiers différents de MPI, modification de la société, etc.) autorisent MPI à annuler les commandes pas encore exécutées et/ou à prétendre des garanties pour l'exécution des commandes déjà acceptées.

Since
1985

M.P.I. MAGNETI PERMANENTI INDUSTRIALI S.R.L.

Via G.B. Vico, 25/B – 20010 Cornaredo (MI) Italie Tél. +39 · 0293566034 (rappel auto) · Fax +39 · 0293561592

C.F. / N° TVA 07684030153 - PEC d'Entreprise : mpi@pec.mpi.it ; amministrazione@pec.mpi.it

e-mail : info@mpi.it - Site Internet : www.mpi.it – www.mpimagnets.com

Inscription au Registre du Commerce et des Sociétés de Milan 07684030153 R.E.A. MI1179499 Capital Social 93 600,00 e.v.



CONDITIONS GÉNÉRALES DE FOURNITURE

Mod. 822PG01_1 rév.6 du 23/04/18

page 2 sur 2

Le non-retrait d'une livraison, en cas de commande avec des livraisons réparties, ou le non-paiement à l'échéance négociée, autorise MPI à suspendre, sans préavis ultérieur ou à annuler les autres livraisons ou les autres commandes en cours avec le même Commettant.

CONTRÔLE QUALITÉ

Dans certaines cas, MPI ne peut pas effectuer les vérifications internes à cause des caractéristiques (dimensionnelles, géométriques, magnétiques etc.) du matériel fourni. Dans ces cas, les vérifications sont exécutées directement par le Fabricant. En cas de matériel essayé à l'origine, le rapport d'essai est identifié par le sigle « CQ2 ». En cas d'essai interne MPI, le rapport d'essai est identifié par « CQ1 »

GARANTIE

Les aimants MPI sont garantis pendant 6 mois à partir de la date de livraison, à l'exception de l'aimant en Néodyme MPN phosphaté et passivé, [qui est dépourvu de garantie](#).

MPI ne pourra en aucun cas être considéré responsable de possibles conséquences dues à une utilisation impropre, défectueuse ou différente de celle pour laquelle les produits sont ordinairement destinés et si le stockage relatif et la manipulation ne respectent pas notre formulaire 750IO19 « Conseils d'utilisation pour la sécurité des personnes et pour la manipulation correcte, et le stockage des aimants » [dont vous trouvez une copie sur notre site de l'entreprise : www.mpi.it](#).

La garantie sur les produits de MPI ne s'étend pas, en aucun cas, au-delà de leur substitution pure et simple dans le plus bref délai possible, ou au remboursement du coût seul de la marchandise revenue à la Société et de celle reconnue effectivement défectueuse, sans aucune reconnaissance de dommages.

Nous n'acceptons pas de retours ni de réclamations au-delà des termes de loi et, de toute façon 10 jours après l'expédition.

M.P.I. Srl délivre, sur demande de l'intéressé, la Déclaration de Conformité du produit vendu par rapport à ce qui a été commandé par le Client, comme unique forme de garantie de Qualité intrinsèque de la matière première fournie.

TRIBUNAL COMPÉTENT

En cas de controverses relatives aux rapports commerciaux entretenus entre MPI et le Commettant, le seul Tribunal compétent est celui de Milan.

Since
1985

M.P.I. MAGNETI PERMANENTI INDUSTRIALI S.R.L.

Via G.B. Vico, 25/B – 20010 Cornaredo (MI) Italie Tél. +39 · 0293566034 (rappel auto) · Fax +39 · 0293561592

C.F. / N° TVA 07684030153 - PEC d'Entreprise : mpi@pec.mpi.it ; amministrazione@pec.mpi.it

e-mail : info@mpi.it - Site Internet : www.mpi.it – www.mpimagnets.com

Inscription au Registre du Commerce et des Sociétés de Milan 07684030153 R.E.A. MI1179499 Capital Social 93 600,00 e.v.